

Rapport des commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du code de commerce sur le rapport du président du conseil d'administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société BULL et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2006

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Deloitte & Associés

Daniel KURKDJIAN Vincent PAPAZIAN

Albert AÏDAN

Rapport sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe Bull

Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, modifié par la loi n°2003-706 du premier août 2003 de Sécurité financière, le Président a établi ce rapport afin de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration de la société Bull, ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société pour elle-même et pour ses filiales.

A - CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1. Rappel de la composition du conseil d'administration

Suite à la modification des statuts décidée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 mai 2004, la société est administrée par un Conseil d'administration composé comme suit :

- les administrateurs nommés par l'Assemblée, y compris les administrateurs représentant l'Etat, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, ni supérieur à 18 membres, sauf dérogation prévue par la loi et en cas de fusion ;
- deux administrateurs représentant les salariés de la société et de ses filiales directes ou indirectes, dont le siège social est situé sur le territoire français ;
- un administrateur nommé parmi les salariés actionnaires lorsqu'il est établi que les actions détenues par le personnel de la société, ainsi que par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, représentent plus de 3% du capital de la Société.
- Le Conseil d'Administration comporte également, conformément à la loi, le secrétaire du Comité Central d'Entreprise.

Il est précisé que l'Etat ayant cédé le solde de sa participation dans le capital de la société fin 2004, il a également démissionné de ses postes d'administrateur de la société le 2 décembre 2004.

Les administrateurs de la société ont été les suivants au cours de l'année 2005 :

Nom, Prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions principales exercée dans la Société et dans le Groupe et, autres mandats exercés
Didier Lamouche	02/12/04	31/12/2006	Administrateur de Bull depuis le 2/12/04 Président Directeur Général de Bull depuis le 1 ^{er} février 2005
Gervais Pellissier	01/03/01	31/12/06 Il a été nommé Directeur Général Délégué le 31 mars 2004, puis Administrateur Délégué aux fonctions de Président en remplacement de Pierre Bonelli le 1 ^{er} avril 2004	Directeur Général Adjoint, Finances et Administration jusqu'au 31/03/04 Directeur Général Délégué du 31 mars 2004 jusqu'au 31 janvier 2005 Administrateur Délégué aux fonctions de Président du 1 ^{er} avril 2004 jusqu'au 31 janvier 2005 Vice Président du conseil d'administration depuis le 1 ^{er} février 2005 <i>Il a démissionné des fonctions suivantes en avril/mai 2005 :</i> Président-Directeur Général de Bull S.A. Administrateur de Bull International S.A. et d'Evidian. Chairman of Bull Data Systems Inc. Director of Bull (España) S.A., Bull HN Information Systems Inc., Integris Inc., Bull International N.V., Bull Italia S.p.A., Bull Holdings Ltd. and Bull Information Systems Ltd. Depuis janvier 2006, membre du Comité de Direction Générale du Groupe France Telecom, en charge des finances et des activités en Espagne
Nom, Prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions principales exercée dans la Société et dans le Groupe et, autres mandats exercés

André Félix	24/05/04	31/12/05	Ancien salarié de Bull et Président Directeur Général de Evidian S.A. Administrateur représentant Bull -Bull International SAS Administrateur de Bull Espagne
Michel Davancens	24/10/02	31/12/06	Directeur, Direction des Cadres dirigeants, Direction du Management de France Telecom Administrateur de Diagram
Kazuhiko Kobayashi	20/07/00	31/12/06	Senior Vice President NEC Solutions
Theodore Schaffner	26/10/00	31/12/06	Senior Vice President and Director Corporate Business Development, Motorola Inc.
Antonio Barrera de Irimo	26/06/03	31/12/05	Président du Conseil d'Administration de Bull International SAS. remplacé par Philippe Lederman le 13 mai 2005 Président de Bull (España) S.A.
Henri Conze	24/05/04	Renouvelé le 21/04/2005 pour 3 ans expirant le 31/12/07	Administrateur de Bull Gérant de la société HCI
Hervé Hollier	16 /12/ 2004	16 /12/ 07	Cadre de Bull SAS - administrateur élu
Claudy Menard	16/12/04	17/12/07	Salarié de Bull SAS - administrateur élu.
Jacques Weber	20/04/05	31/12/06 nommé en remplacement de JJ Damlamian	Administrateur indépendant
Tadao Kondo	30/04/03	31/12/06 a démissionné le 21/07/05 – remplacé par Jean-François Heitz le 21/02/06	General Manager Bull NEC Strategy Partnership Office

Les critères d'indépendance retenus par la Société en 2003, inchangés en 2005 sont donc les suivants:

- ne pas être salarié de la Société, salarié ou administrateur d'une société consolidée et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur,
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas avoir un lien familial proche avec le mandataire social,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes,
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Il est à noter que les administrateurs représentant des actionnaires à moins de 10% ne participant pas au contrôle de la Société sont considérés comme indépendants. Au delà de ce seuil, il convient que le conseil d'administration, sur rapport du comité traitant des questions de nominations (le Comité Hommes et Organisation) s'interroge sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêt potentiel.

Theodore Schaffner a répondu à ces critères en 2005.

Lors du Conseil d'administration du 21 février 2006, le conseil a nommé en remplacement de Tadao Kondo, Jean-François Heitz, qui répond aux critères d'administrateur indépendant.

2. Fonctionnement du Conseil d'administration

Le projet de règlement intérieur relatif au fonctionnement du Conseil d'administration et des différents Comités, commencé en 2003, n'a pas été achevé en 2005. La finalisation de ce projet était un objectif pour l'exercice 2005 après la stabilisation de la composition de son Conseil d'Administration. Le conseil d'administration n'ayant pas été stabilisé en 2005 comme prévu à l'origine, la rédaction du règlement intérieur est reportée à 2006.

Une limitation des pouvoirs d'investissement et de désinvestissement du Directeur Général et du Directeur Général Délégué a été mise en place par le Conseil d'Administration le 2 décembre 2004 à hauteur de 50 millions d'euros, montant au-delà duquel le Conseil d'Administration doit donner son autorisation. Cette autorisation a été reconduite par le conseil d'administration du 21 février 2006.

Par ailleurs, les pouvoirs du Directeur Général en matière de cautions, avals et garanties ont été fixés comme suit :

a) d'une part, lorsque ces cautions, avals ou garanties seront donnés pour des sociétés dans lesquelles la participation directe ou indirecte en capital de la Société serait supérieure à 50% (ces sociétés étant ci-après dénommées "Sociétés du Groupe"), le montant global maximum des cautions, avals ou garanties qu'il pourra donner au nom de la Société, quelle que soit la durée des engagements cautionnés, au cours de la période du premier juillet 2006 au 30 juin 2007, sera (sans changement) limité à la somme de 300 millions d'euros, chaque engagement cautionné, avalisé ou garanti, donné par le Président -Directeur Général au nom de la Société ne pouvant dépasser, sans une autorisation spéciale et expresse du Conseil d'Administration, la somme de 75 millions d'euros.

b) d'autre part, lorsque ces cautions, avals ou garanties seront donnés pour des sociétés qui ne sont pas des Sociétés du Groupe, le montant global maximum des cautions, avals ou garanties qu'il pourra donner au nom de la Société, quelle que soit la durée des engagements cautionnés, au cours de la période du premier juillet 2004 au 30 juin 2005, sera limité à la somme de 75 millions d'euros, chaque engagement cautionné, avalisé ou garanti, donné par le Président -Directeur Général au nom de la Société ne pouvant dépasser, sans une autorisation spéciale et expresse du Conseil d'Administration, la somme de 15 millions d'euros.

c) par dérogation aux dispositions du § a) ci-dessus, le Président -Directeur Général est autorisé à donner à l'égard des administrations fiscales et douanières des cautions, avals ou garanties sans limitation de montant.

d) le Président -Directeur Général pourra subdéléguer les pouvoirs qui lui sont conférés aux termes des dispositions des § a), b), et c) ci-dessus, dans la limite de 20 millions d'euros.

Pour les mêmes raisons que celles évoquées à plusieurs reprises dans le présent rapport, la Société n'a pas été en mesure de procéder à l'évaluation des travaux du Conseil d'administration en 2005. Les travaux des Conseils sont en revanche décrits dans le tableau ci-après.

3. Activité du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé

Aux termes de l'article L225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Au cours de l'exercice 2005, le Conseil s'est réuni 4 fois, les 10 février, 20 avril, 21 juillet et 9 novembre.

Le mode de convocation utilisé, dans le silence des statuts, et les administrateurs de la société Bull étant implantés sur plusieurs continents, est la convocation par voie électronique, intervenant en moyenne dans le délai d'une semaine avant la date de la réunion.

Liste des conseils, participants, sujets débattus et documents remis :

Date	Participants	Principaux sujets abordés	Documents remis
10/02/05	Didier Lamouche Gervais Pellissier André Félix Michel Davancens Kazahiko Kobayashi Tadao Kondo (absent) Theodore schaffner Antonio Barrera de Irimo Henri Conze Hervé Hollier Claudy Menard	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil des nouveaux administrateurs salariés, Messieurs Menard et Hollier - Constatation de l'entrée en fonction comme PDG de Didier Lamouche - Cessation des fonctions de Gervais Pellissier comme administrateur délégué aux fonctions de Président et directeur général délégué - Approbation du procès verbal du conseil de la séance du 2 décembre 2004 - Information sur la finalisation du processus de recapitalisation et ouverture d'une nouvelle fenêtre de conversion des Océanes - Arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2004 - Prévisions du 1^{er} semestre 2005 - Renouvellement des pouvoirs de caution avals et garanties - Préparation et convocation de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire - Attribution de nouveaux plans de stocks-options - Pouvoirs au président pour la mise en place d'un contrat de liquidité sur l'action Bull - Questions diverses 	Comptes sociaux et consolidés 2004 Slides sur l'avancement du schéma de recapitalisation. Slides sur les comptes prévisionnels. Slides sur le projet de plan de stock options. Projet de rapport de gestion et rapport du Président sur le contrôle interne Projet des résolutions.
20/04/05	Didier Lamouche Gervais Pellissier André Félix Michel Davancens Kazahiko Kobayashi Tadao Kondo (représenté par Henri Conze) Theodore Schaffner (absent) Antonio Barrera de Irimo Henri Conze Hervé Hollier Claudy Menard Jacques Weber (coopté)	<ul style="list-style-type: none"> -Approbation du procès verbal de la séance du conseil du 10 février 2005 - Cooptation d'un nouvel administrateur, Jacques Weber - Résultats de la conversion des Océanes intervenue au cours de la nouvelle fenêtre de conversion offerte du 1^{er} au 31 mars 2005 et constatation de l'augmentation de capital corrélative - Pouvoirs au président pour la mise en place d'un contrat de liquidité sur l'action Bull - Pouvoirs au président pour la mise en œuvre du plan de regroupement d'actions soumis à l'assemblée générale du 21 avril 2005 - Résultats du 1^{er} trimestre 2005 et du 1^{er} semestre 2005 - Questions diverses 	Présentation de slides sur l'ensemble des points à l'ordre du jour soumis au conseil et remise des supports dans les dossiers individuels des administrateurs.
21/07/05	Didier Lamouche Gervais Pellissier André Félix Michel Davancens Kazahiko Kobayashi (représenté par Didier Lamouche) Theodore Schaffner Antonio Barrera de Irimo Henri Conze Hervé Hollier Claudy Menard Jacques Weber	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du procès verbal du conseil du 10 février 2005 - Présentation des résultats du 1^{er} semestre 2005 - Prévisions du 2^{ème} semestre 2005 et orientations stratégiques - Point sur le comité d'audit - Compte rendu du comité Hommes et Organisation - Divers 	Présentation de slides sur l'ensemble des points à l'ordre du jour soumis au conseil et remise des supports dans les dossiers individuels des administrateurs.
9/11/05	Didier Lamouche Gervais Pellissier André Félix Michel Davancens Kazahiko Kobayashi (représenté par Didier Lamouche) Theodore Schaffner Antonio Barrera de Irimo Henri Conze Hervé Hollier Claudy Menard Jacques Weber	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du procès verbal de la séance du conseil du 21 juillet 2005 - Point sur le comité d'audit - Cession par NEC d'une partie de sa participation - Résultats du 3^{ème} trimestre 2005 et point d'avancement du 2^{ème} semestre - Attributions de stock-options -Divers (revue de l'organigramme du groupe, loi Breton, prochains conseils) 	Présentation de slides sur l'ensemble des points à l'ordre du jour soumis au conseil et remise des supports dans les dossiers individuels des administrateurs.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les administrateurs avant la séance suivante.

4. Travaux préparatoires aux réunions au cours de l'exercice écoulé

4.1 Information des administrateurs

Durant l'exercice écoulé, les administrateurs de la société ont eu accès à l'information relative aux sujets débattus en Conseil. Ces documents ont été adressés par l'entreprise par les moyens de communication électronique aussi tôt que possible. La Société doit néanmoins continuer à progresser dans les délais de communication des documents de façon à permettre aux administrateurs d'accomplir au mieux leur mission.

4.2 Organisation et fonctionnement des comités

Il existe trois comités spécialisés :

Le Comité Stratégique :

Ce Comité étudie les orientations stratégiques et les grands projets d'investissements ou d'acquisitions proposés par la Direction Générale et prépare des recommandations à l'attention du Conseil d'administration.

En 2005, le Comité a concentré son attention sur la mise en œuvre du redémarrage des activités et du redéploiement de l'image de Bull avec notamment la mise en place d'un nouveau logo.

La composition du Comité en 2005 était la suivante :

Didier Lamouche
Gervais Pellissier
Antonio Barrera de Irimo
André Félix
Henri Conze
Michel Davancens
Theodore Schaffner
Kazuhiko Kobayashi
Sadakazu Matsuba
Jacques Weber

Le Comité d'Audit :

Malgré des efforts importants de la direction générale pour nommer un nouveau Président du Comité d'Audit, plusieurs candidats ont été approchés mais aucun n'a donné suite. Le comité d'audit n'a ainsi pas pu être reconstitué en 2005. Toutefois un Président a été désigné au début de l'année 2006, le comité d'audit pourra donc à nouveau se réunir en 2006.

Le Comité Hommes et Organisation :

Créé en 1997, le comité Hommes et Organisation traite des questions de développement des organisations, de nomination des dirigeants et administrateurs, de plans d'options de souscription d'actions, de rémunération. Il est amené chaque année à examiner l'indépendance des administrateurs, au vu des critères d'indépendance exposés ci-dessus (1. Composition du Conseil) et apporter ses conclusions dans le rapport annuel.

Ce Comité s'est réuni à quatre reprises en 2005 notamment pour la nomination de dirigeants et la mise en place du plan de stock-options. Ce comité était composé au 31 décembre 2005 des personnes suivantes :

Michel Davancens
Theodore Schaffner
Sadakazu Matsuba
Didier Lamouche
Patrick Semtob

4.3 Rémunération des administrateurs

Au titre de l'exercice écoulé, les jetons de présence des administrateurs se sont élevés à la somme de 30 000 euros, à verser sur l'année 2006. En 2005, ont été versés à Monsieur David Jones les jetons de présence au titre de 2004 pour un montant de 7 500 euros ; ceux attribués à Monsieur Antonio Barrera de Irimo pour 15.000 euros ont été versés début 2006.

4.4 Actions détenues par les administrateurs

Les administrateurs sont tenus conformément aux statuts de Bull de détenir au moins 10 actions pendant toute la durée de leurs fonctions. Suite au regroupement des actions par dix intervenu le 19 décembre 2005, le nombre d'actions minimum que doit détenir un administrateur a été ramené à une action.

4.5 Conflit d'intérêts

A la connaissance de Bull, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs à l'égard de la société Bull de l'un des membres du Conseil d'administration et leurs intérêts privés.

B. LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LE GROUPE

1. Rappel des objectifs de procédures de contrôle interne

Le contrôle interne est défini dans le Groupe Bull comme étant un processus mis en œuvre pour assurer :

- la fiabilité des informations financières et de gestion
- la conformité aux lois et aux réglementations
- la protection des actifs
- l'optimisation des activités opérationnelles

Actuellement, l'accent est mis principalement sur les procédures relatives à l'information financière et comptable destinée aux actionnaires.

2. Les acteurs du contrôle interne

Le Conseil d'administration

Les structures de pilotage du Groupe comprennent un Conseil d'administration dont le fonctionnement est décrit dans la première partie du rapport. Un administrateur indépendant participe au Conseil d'administration. Des comités spécialisés, mentionnés précédemment dans ce rapport se répartissent entre le Comité Stratégique, le Comité Hommes et Organisation et le Comité d'Audit. Hormis le Comité d'Audit, ces comités se sont régulièrement réunis en 2005. En 2006, une fois reconstitués dans leur ensemble, ces comités fonctionneront selon les principes de gouvernement d'entreprise.

Le comité opérationnel

Ce comité opérationnel, constitué de 17 personnes, inclut l'ensemble des responsables de chaque activité opérationnelle et fonctionnelle du Groupe, tel que décrit dans le chapitre Organisation. La majorité de ces organes de direction est centralisée en France. Un 18^{ème} membre a été nommé en 2006.

Les responsables des filiales

Les filiales directes ou indirectes de Bull, au nombre de 92, sont quasiment toutes détenues à 100% par Bull. Bull SAS, la filiale la plus importante du Groupe, héberge toutes les activités centralisées et possède des procédures de contrôle renforcées, entre autres pour le cycle client-vente, le cycle achat-stock, le cycle fabrication-assemblage à Angers, le cycle recherche & développement aux Clayes-sous-Bois et à Echirrolles, la gestion des immobilisations et la gestion des créances clients.

Théoriquement toutes les filiales ont les mêmes contraintes et responsabilités. Cependant, certaines procédures doivent être adaptées à la taille des filiales, car bien que les exigences de contrôle interne soient les mêmes quelle que soit la taille des filiales, il est évident que la densité des procédures est liée au volume et à la diversité des activités. Globalement, des déplacements spécifiques, de durée raisonnable pour exercer certains contrôles effectifs, sont réalisés de façon à veiller à ce que le contrôle interne soit satisfaisant dans les plus petites filiales qui sont aussi soumises à un contrôle des directions centralisées.

Les fonctions stratégie, trésorerie, consolidation et communication sont centralisées au niveau Groupe. Les achats de produits nécessitent une autorisation spécifique. Les ventes suivent un processus encadrant le type de contrat, la tarification et le financement, et dont les différents éléments sont examinés systématiquement par la hiérarchie opérationnelle et financière, en impliquant les services juridiques centraux dans les cas les plus significatifs. En matière de plans de pension, en particulier pour ceux à prestations définies, des contrôles très spécifiques ont eu lieu depuis plus de deux ans.

Les responsables administratifs et financiers du Groupe et des sociétés du Groupe

Dans l'organisation actuelle du groupe, les services administratifs, comptables et financiers des sociétés françaises sont rattachés à des directions centrales. Celles-ci assurent la responsabilité des opérations de consolidation, reporting et gestion de trésorerie pour l'ensemble des sociétés du groupe. Les fonctions comptables et de gestion sont communes à l'ensemble des sociétés, sous base Oracle-Hypérion pour les filiales importantes et Sage pour les autres. Les fonctions d'administration et de paie sont également communes à presque toutes les sociétés de Bull en France. La partie exploitation de la paie est externalisée depuis 2002.

Chaque directeur financier de filiale a une responsabilité d'organisation des procédures de contrôle interne adapté aux transactions locales. Il répond de cette mission vis-à-vis du directeur financier du Groupe. Il est également responsable du respect des règles internes et des réglementations. En particulier, c'est lui qui s'assure de la préparation des états

financiers sociaux et des déclarations fiscales.

L'audit interne

La fonction d'audit interne a été recréée le premier septembre 2004 avec pour mission d'aider la Direction Générale à évaluer et améliorer ses processus de management des risques et de contrôle. L'objectif des revues d'audit est d'apprécier le respect des procédures et processus de fonctionnement et de contrôle des risques principaux. L'équipe d'audit interne est désormais composée de quatre auditeurs. En 2005, ils ont mené une mission d'audit transversale sur le commissionnement dans le groupe, et des missions d'audit dans six filiales en France et à l'étranger.

3. Les outils du contrôle interne

3.a. Procédures internes de contrôle du Groupe

L'unicité des systèmes de gestion et de consolidation

Les normes comptables décrites dans le manuel GAPP (General Accounting Policies and Procedures) en accord avec les normes françaises de consolidation (règlement 99-02 du CRC) sont appliquées uniformément par toutes les filiales consolidées du groupe. Il en ressort un «langage commun» qui sert de trame à toutes les analyses de gestion. Le passage aux normes IFRS a été pris en compte sous forme de projet depuis 2003 et leur mise en place est décrite en note 31 de l'annexe aux comptes consolidés.

La consolidation des comptes

En tant que société cotée, Bull publie chaque année des comptes semestriels et annuels attestés ou certifiés par les Commissaires aux Comptes. La procédure de remontée et de contrôle des comptes s'inscrit dans un processus rigoureux mensuel. Les comptes de bilan et de compte de résultat sont remontés et consolidés chaque mois (sauf janvier et juillet). Une équipe centrale répond aux questions de mise en place pratique des filiales et interroge celles-ci à chaque clôture pour s'assurer de la bonne application des procédures ou des nouvelles transactions nécessitant des précisions additionnelles.

La revue de pré-closing

Sur la base de la clôture de septembre, une procédure dite de «pré-closing» comporte d'une part, la revue systématique par différents cadres financiers de tous les postes du bilan de chaque entité, et d'autre part, l'anticipation de tout problème de clôture annuelle.

Le budget et les réestimés

Deux fois par an, les filiales et différentes entités communiquent au Groupe leurs prévisions budgétaires semestrielles. Il est établi un budget semestriel consolidé au niveau de chaque branche et au niveau Groupe. Ces budgets sont présentés à la Direction Générale lors de plusieurs revues d'affaires. Après acceptation par la Direction Générale, ces budgets servent de base au suivi mensuel des réalisations. Des réestimés du semestre sont produits tous les mois à partir du réalisé et concernent les prises de commandes et le compte d'exploitation jusqu'à la marge opérationnelle.

La trésorerie centralisée

Les opérations de trésorerie de l'ensemble du groupe sont pilotées par le service de trésorerie centrale dont les opérations principales sont enregistrées dans les comptes de Bull. Des contrats existent avec chaque filiale et sous-filiale précisant les liens de contrôle. La majorité des mouvements est réalisée entre Bull et l'une ou l'autre des sociétés du Groupe par le biais de comptes courants ou de prêt/emprunt dûment documentés. Un système de prévision revu chaque mois permet d'anticiper les soldes et mouvements reflétés dans les livres comptables à chaque arrêté comptable. A chaque clôture mensuelle, une opération de compensation (netting) est opérée entre les principales filiales du Groupe pour solder les paiements internes au Groupe. Le financement et la restructuration capitalistique des filiales et sous-filiales du Groupe sont organisés par le service de trésorerie centrale qui propose les mesures adaptées.

Le rapport d'irrégularités

Suivant la procédure GAPP 3021 «Irregularity Report» les irrégularités (pertes, vols, fraude, etc...) intervenues dans l'ensemble du Groupe entre le premier octobre 2004 et le 30 septembre 2005, ont été recensées en avril et en octobre 2005. Ce rapport ne se substitue pas à l'obligation de déclaration immédiate auprès de la hiérarchie opérationnelle et financière ainsi qu'au service chargé des risques et assurances.

3.b. Procédures particulières de Bull en France

Cycle Recherche et Développement aux Clays-sous-Bois

Les activités de conception et de développement des produits qui entrent dans l'offre de Bull sont réalisées par la Direction Technique. Toutes les activités de la Direction Technique sont affectées à des projets qui sont suivis dans le cadre du « cycle de vie des produits ». A chaque projet est affecté le temps passé des ingénieurs et les coûts y afférents.

Cycle client-vente

Les types de contrats sont définis dans le manuel de commercialisation. Le niveau de signature dépend du montant engagé et également de certaines conditions commerciales. Les conditions d'enregistrement des contrats-cadre ou des contrats spécifiques font l'objet de revues systématiques.

Cycle achat-stock

Les achats sont centralisés en France et les approvisionnements sont effectués conformément aux clauses des contrats négociés par le Service Achats de la Direction des Achats Groupe. Les volumes d'achats sont déterminés par décomposition du carnet de commandes clients. Le volume des approvisionnements permet de satisfaire à la demande commerciale et de conserver un stock optimum répondant à un niveau de sécurité et de flexibilité. Les stocks sont suivis, valorisés et inventoriés à l'aide d'un système de GPAO intégré (BAAN). Des inventaires physiques tournants sont réalisés en permanence en respectant un inventaire minimum par an pour chaque produit.

Cycle fabrication assemblage à Angers

La maîtrise de l'introduction des nouveaux produits et de la production en série est assurée par une succession d'étapes qui s'intègrent dans le processus « cycle de vie des produits ». Ces étapes sont l'industrialisation, la mise en place des moyens, la validation industrielle puis la production de série. Le site d'Angers est le point de passage de tous les produits livrés, à l'exception des produits locaux achetés et gérés en direct dans les pays. Lorsque le site d'Angers a accepté une commande du réseau commercial, celle-ci est positionnée dans le plan de production atelier et est suivie par l'ordonnancement à travers les ordres de fabrication. L'ordre de fabrication sert d'outil de suivi et de contrôle. L'ensemble du processus «achat-réception-stockage-assemblage-livraison» est piloté et valorisé dans un système de GPAO interfacé au système comptable.

Gestion des créances clients

Un manuel spécifique précise les règles à suivre en matière d'autorisation de crédit-client et de recouvrement des créances. Le contrôle de l'application des procédures donne lieu à des revues périodiques du Crédit Manager Groupe. Chaque mois un rapport lui est transmis sur la performance des encaissements de tout le groupe.

Immobilisations

Les immobilisations sont gérées dans un système spécifique (Primmo) interfacé au système comptable. Le processus d'acquisition est basé sur l'approbation d'un comité d'investissement qui juge du bien-fondé et l'impact économique de l'investissement. Toute demande dont le montant est supérieur à 100 Keuros est ensuite soumise à l'approbation de la Direction Générale. Le processus Demande d'Achat et Commande est lancé dès que la demande d'Autorisation d'Investissement (DAI) est approuvée. Les désinvestissements sont régis par des procédures internes. Tous les matériels désinvestis concernés par le traitement de l'information (MTI) sont traités en interne sur le site d'Angers (démantèlement, recyclage, destruction).

Procédure achat

Depuis le premier janvier 2004, un système de gestion électronique (SSP) des demandes d'achats déployé sur l'ensemble des activités en France, permet de renforcer le contrôle exhaustif et a priori des engagements de dépenses, et d'assurer un niveau d'approbation adéquat grâce à un workflow électronique entièrement automatisé.

Gestion des frais

Un nouveau système de gestion (Ulysse) des ordres de mission, des notes de frais et de leur règlement mis en place en juillet 2004 en France, permet de fluidifier et accélérer le traitement des notes de frais et le remboursement de celles-ci aux collaborateurs de l'entreprise, tout en générant la récupération automatique de la TVA lorsque celle-ci est autorisée. Il garantit aussi la bonne application des délégations internes à l'entreprise en matière d'autorisation de déplacement et d'approbation des dépenses.

3.c. Procédures de contrôle fondé sur des expertises externes.

Les Commissaires aux Comptes et auditeurs comptables

Ils ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion au Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires, sur la situation financière et les comptes de la société.

Le commissariat aux comptes des filiales en France est confié à l'un ou à l'autre des co-commissaires aux comptes de la société mère du Groupe. Au plan international, la revue des comptes est assurée par le réseau Deloitte quasiment partout où celui-ci est implanté. Leur représentant local effectue les diligences exigées dans les pays respectifs en matière de commissariat aux comptes. Cette organisation facilite clairement la transparence filiale-siège mais également véhicule efficacement les préoccupations comptables du moment de façon à contribuer à une harmonisation des traitements.

Les certifications de qualité

Pour servir la politique qualité du groupe, Bull Produits et Systèmes a développé les 3 systèmes de management de la qualité suivants :

- Bull Produits et Systèmes France et R&D pour les activités de conception, développement, vente, production, distribution et support d'infrastructure informatique réalisées en France (Certificat AFAQ : QUAL/1993/1163d).
- Bull Industrial & Logistic Services pour les activités d'industrialisation, intégration et distribution de produits et services dans les technologies de l'information de son site d'Angers (certifié ISO9001 depuis 1990). BILS est également certifié Environnement ISO14001 depuis décembre 2001 et sécurité OHSAS18001 depuis septembre 2004. En septembre 2004, BILS a intégré ses 3 certificats dans un seul certificat QSE (Certificat AFAQ : SM/2004/2362).
- Bull HN Information System Inc. Pour les activités de conception, développement et support de serveurs informatiques et de solutions d'infrastructure réalisées à Phoenix (Certificat UL : A1259).

Par ailleurs les filiales de Bull Produits et Systèmes Serrib, ATS et Maine-CI sont également certifiées ISO9001-V2000 par AFAQ. Toutes les unités de Bull Services France, hormis les activités d'éditeur, sont certifiées ISO9001 version 2000 depuis novembre 2003. Certifié ISO9001 depuis plus de 10 ans, c'est en décembre 2003 que Bull Formation a été certifié en version 2000 de la norme.

Didier Lamouche

Président Directeur Général